

Séance du 05 décembre deux mille vingt quatre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

Date de la Convocation

Lundi 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le 05 décembre

à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, GLOBEZ,
CORDIEZ, CARLIER, MASY, PODEVIN Mmes PLACE,
LOCOCCILO, KRZYZANIAK, LAWRENCE,
CLAUTEAUX**Procurations** : Mr MAIRIAUX à Mr CARLIER**Absent** : Mr PRZESZLO, Mme ERNESTI**Secrétaire de séance** : Mr PODEVIN**• Délibération pour la mise en non-valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant que l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 226,60 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6792270032 dressée par le comptable public.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 059-215900788-20241205-2024_694-DE



LISTE DES NON-VALEURS				
ANNÉE	TITRE	NOM	MONTANT	MOTIF DE PRESENTATION
2022	69	BREDA Laeticia	18	Combinaison infructueuse d'actes RAR inférieur seuil poursuite
2023	72	BREDA Laeticia	14	
2023	104	DEVAUX CAPELLE Sabrina	29	
2024	4	GRANDTNER Patrick	11	
2024	15	CROES Mike	30	
2024	46	CROES Mike	32	
2024	89	CROES Mike	28	
2024	126	MASCAUX LANGELIN Clémence	10	
2024	134	CROES Mike	54,6	
			226,6	

Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541

**Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire**

